Envoyé en préfecture le 05/01/2026
Reçu en préfecture le 05/01/2026
Publié le
ID : 022-212202055-20251218-20251218_DELI2-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :
En exercice 9
Présents 8
Votants 9

L'an deux mil vingt-cinq,
le mardi 18 décembre,
Le Conseil Municipal de Plorec-Sur-Arguenon
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la mairie, sous la présidence de Daniel FOUÉRÉ, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 12/12/2025

PRESENTS : FOUÉRÉ D., FRAGA I., COLIN J.-C., DANIEL R.-M., AMOSALA S., LE DOUJET C., SAMSON J., LECORGNE R.
ABSENT EXCUSE : ROUXEL R. donne procuration à DANIEL R.-M.
SECRETAIRE : SAMSON J.

20251218 – DELIB2 : TRAVAUX EN REGIE – LOCAL CHASSE TERRAIN DES SPORTS

Monsieur le Maire expose que les travaux réalisés en régie sont les travaux effectués par du personnel rémunéré directement par la collectivité qui met en œuvre des moyens en matériel et outillage acquis ou loués par elle, ainsi que des fournitures qu'elle a achetées pour la réalisation d'une immobilisation lui appartenant.

Il rappelle que lorsque des travaux ayant le caractère d'investissements sont réalisés par des agents communaux, il est possible, par une écriture d'ordre budgétaire, de compenser la charge en personnel, matériel et fournitures supportée par la section de fonctionnement et de valoriser les actifs de la commune enregistrés en section d'investissement. Cette opération permet de restituer à la section de fonctionnement le montant des charges qu'elle a supportées au cours de l'année et ayant un caractère de travaux d'investissement.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider les travaux en régie de l'année 2025 :

	Imputation	Montant	Quantité	Total
Fournitures	60632	**756,06 €**		**756,06 €**
Brico Dépôt		*508,40 €*		*508,40 €*
Brico Dépôt		*164,50 €*		*164,50 €*
Brico Dépôt		*83,16 €*		*83,16 €*
Main d'oeuvre	6411	21,92 €	24 heures	**526,08 €**

TOTAL : 1 282,14 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les travaux en régie pour l'année 2025.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Daniel FOUERE

MAIRIE DE PLOREC-SUR-ARGUENON
R.F.
(Côtes d'Armor)